

# BROCANTE – VILLERS-Ss-St-LEU

## DIMANCHE 25 AOUT 2019

### REGLEMENT INTERIEUR (A conserver par l'exposant)

#### Organisateur :

**Entente St-Maximin/St-Leu-d'Esserent/Villers-sous-St-Leu  
Tennis de Table**

- 1/. Les exposants ayant accepté la participation à la brocante s'engagent à respecter le présent règlement.
- 2/. Chaque exposant sera responsable de son stand dont il assure la garde, l'exposant devra prendre toutes précautions utiles pour se prémunir des vols. Les organisateurs n'en seront pas responsables.
- 3/. La vente des produits de bouche et de restauration est limitée à 3, pour des raisons sanitaires.
- 4/. Installation des stands de **7H00 à 8H00** (sur les emplacements matérialisés rue de l'Eglise et Place Marguerite Moutier). La vente sera ouverte au public de **8H00 à 18H00** ; le démontage des stands est interdit **avant 17H00**, la clôture de la brocante est fixée à **18H00**.
- 5/. L'autorisation délivrée par le président de l'Entente St-Maximin / St-Leu-d'Esserent / Villers-sous-St-Leu Tennis de Table à son titulaire devra être présentée dans l'enceinte de la brocante à toute réquisition des services de Police.
- 6/. Le jour de la brocante, les exposants devront se munir de leur carte d'identité, et pour les commerçants professionnels, du numéro d'immatriculation au registre du commerce.
- 7/. En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur, sauf cas de force majeure justifié.

Fait à ....., le ..... 2019

Le Président de l'E.S.M.S.L.V.